

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2021

Convocation du 25/06/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Marie BAILLARD Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Amandine FIOT, Paul BASSA, Vincent RICHE, Geneviève MARTIN, Delphine THAENS

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel FRISON
Mélanie COURCIER donne pouvoir à Michel MOYNIER

1) **Secrétaire de séance**

Paul BASSA (élu à l'unanimité)

2) **Compte rendu des conseils municipaux du 04/06/2021** : vote à l'unanimité

3) **Compte rendu des commissions**

Commission communication :

Steeve PEYRON : La commission a travaillé sur le prochain bulletin municipal qui va paraître mi-juillet. Les articles sont en cours de rédaction

CRD – Comité de suivi Déviation :

Steeve PEYRON : un premier atelier participatif a eu lieu le 7 juin 2021 auquel 30 à 40 personnes ont participé. Leur travail a porté principalement sur les atouts et faiblesses du village, et les risques liés à une déviation ou à un aménagement de la traversée du village. Un deuxième atelier doit avoir lieu en septembre sur les variantes proposées par la DREAL.

Commission développement économique – Tourisme – Commerce :

Bruno LAROCHE :

- L'aquaparc a ouvert avec en nouveauté les petits pédalos pour les enfants de cet été.
- Le Bacchus a également ouvert avec la création d'une nouvelle terrasse et de nouveaux aménagements intérieurs et extérieurs.
- Le nouveau restaurant la Rocca qui remplace Tony the Voice ouvre le samedi 3 juillet.
- Les kinésithérapeutes installés sur la commune, depuis le début d'année sont contents de la fréquentation de leur cabinet.
- L'orthophoniste va s'installer sur la commune à partir du 16 août 2021.
- Point sur le marché par Michel MOYNIER : celui-ci a commencé il y a 15 jours avec huit exposants. D'autres exposants devraient arriver pour les mois de juillet et août.
- Commerce sur la place : Michel FRISON : les financements ont été obtenus et une réunion de présentation du projet a eu lieu début juin avec l'architecte Maryline Chevallier. Les DCE seront lancés à l'automne pour un commencement des travaux fin février 2022 pour se terminer fin juin 2022. Michel FRISON a fait part de son inquiétude sur le coût des matériaux qui a connu une flambée ces derniers mois et sur le respect de l'enveloppe initialement fixée.

Commission travaux :

Daniel ALLARD :

- Des panneaux vont être posés en montagne afin de délimiter les zones de pâturage des troupeaux et signaler la présence des patous, ainsi que le comportement à adopter en leur présence.
- Travaux de réparation d'éclairage au lac en cours.
- Des travaux ont été également réalisés sur la route du Lauzet.
- Torrent de Bouchouze : la Communauté de communes du Pays des Ecrins va lancer des travaux de nettoyage.
- Michel FRISON revient sur les difficultés à annoncer la présence des troupeaux en montagne. En effet, en fonction de la qualité de l'herbe, les troupeaux peuvent être déplacés. Il conviendra donc en tout temps d'adapter son comportement et d'être prudent.
- Marie BAILLARD : le financement participatif pour la forge a dépassé le montant espéré. Les travaux vont démarrer en août. Un grand merci aux donateurs.
- Cimetières : les produits phyto n'étant plus utilisés pour les nettoyer, une corvée volontaire sera organisée.

Conseil école :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : il a eu lieu le 24/06 :

- Bilan des activités culturelles et sportives : prévention routière, Kayak, VTT....
- Sophie Neuville part à la retraite. Nous tenons à la remercier pour son travail sur la commune auprès de nos enfants.
- Les effectifs de l'école sont importants pour la rentrée 2021.
- Le recrutement d'une nouvelle ATSEM pour remplacer Aurélie Pouzergues est en cours.
- Quelques travaux sont prévus pour cet été.
- Croq Jeux : une réunion va avoir lieu prochainement afin de discuter de la hausse des tarifs de la cantine par le fournisseur ou éventuellement trouver un autre fournisseur.
- Sécurisation des abords de l'école. Les véhicules y circulent à une vitesse très importante. Une réflexion est en cours sur la fermeture de la route au moment de la sortie des classes. Un point sera fait en commission travaux.
- Le bilan du CLAS est positif.
- Réhabilitation du groupe scolaire : choix du cabinet Flores pour l'étude de programmation. Un comité de pilotage comprenant des personnes extérieures va être créé.

Commission associations, événements et culture :

Marie BAILLARD : la commission a étudié les points suivants :

- Planning de la rentrée : trois associations vont occuper la salle polyvalente : yoga, sport et danse latine.
- Planning estival d'occupation du parc du château avec notamment en octobre un festival sur l'énergie.

- Service civique : la Communauté de communes du Pays des Ecrins va recruter 5 services civiques sur 9 thématiques dont culture et animation. Un courrier a été envoyé aux associations de la commune afin de connaître leurs besoins.

4) Délibérations

N 2021.65

OBJET : PORTANT CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

DECIDE, à l'unanimité,

- D'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

N 2021.66

OBJET : ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'acceptation de la démission de monsieur LAROCHE Bruno par madame la Préfète à compter du 17 juin

2021. Il précise qu'il convient donc de procéder à son remplacement. Il propose donc que les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes adjoints restants passent au rang supérieur ; Il convient donc d'élire un quatrième adjoint donc la place est désormais vacante.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2113-1, L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8.

A obtenu : 15 voix

- Madame Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, ayant obtenu 15 voix, a été proclamée 4e adjoint au Maire.

N 2021.67

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, et avec effet au 1er juillet 2021, de fixer le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués de la manière suivante :

- **MAIRE** :
- Taux maximum en % de l'indice 1027 : 27.90 %

- **ADJOINTS**
- Taux maximum de l'indice 1027 : 7.42 %

- **CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

- Taux maximum de l'indice 1027 : 7.42 %

Ces indemnités seront payées mensuellement.

N 2021.68

OBJET : MAITRISE D OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNE DE L ARGENTIERE LA BESSEE. REHABILITATION DES SITES D ESCALADE DU PERCHOIR ET DU LABYRINTHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe, situés sur les communes de la Roche de Rame et de L'Argentière la Bessée nécessitent des travaux de sécurisation et d'entretien afin de pouvoir recevoir des grimpeurs en toute sécurité.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 7 978 euros HT réparti de la manière suivante :

- Matériel 2 698 euros HT
- Main d'œuvre 5 280 euros HT

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % le Département et de 30 % par la Région (espace valléen).

Il propose donc de signer avec la commune de L'Argentière -la Bessée une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser ces travaux conjointement sur les deux communes, la commune de la Roche de Rame assurant la recherche des devis et le dépôt des demandes de financement auprès des différents financeurs.

Un titre du montant de la moitié de l'autofinancement sera émis à l'encontre de la commune de L'Argentière la Bessée (soit environ 10 % des travaux HT) après réalisation des travaux et déduction des subventions versées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer avec la commune de L'Argentière la Bessée une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réhabilitation des sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe.

N 2021.69

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT. ET A LA REGION (ESPACE VALLEEN) . REHABILITATION DES SITES D ESCALADE ET DU LABYRINTHE) ANNEE 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée

précédemment au sujet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de l'Argentière la Bessée pour les travaux de réhabilitation des sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe.

Ces sites nécessitent des travaux de sécurisation afin d'accueillir les grimpeurs en toute sécurité.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 7 978 euros HT réparti de la manière suivante :

- Matériel 2 698 euros HT
- Main d'œuvre 5 280 euros HT

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % le Département et de 30 % par la Région (espace valléen).

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

- | | | |
|--------------------------------------|------|---|
| - Montant des travaux HT | | 7 978 euros |
| - Subvention Département | 50 % | 3 989 euros |
| - Subvention Région (espace valléen) | 30 % | 2 394 euros |
| - Autofinancement | 20 % | 1 595 euros (répartis entre la commune de La Roche de Rame et la commune de l'Argentière la Bessée) |

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent les financements du Département et de la Région tels qu'indiqués ci-dessus.

N 2021.70

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET DE L EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2021 au budget de l'eau.

Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs + 2 000.00 euros

Recettes

- Compte 70111 vente d'eau aux abonnés + 2 000.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 1 du budget de l'eau pour l'année 2021

N 2021.71

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
BATIMENTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DES ECRINS. ENSEMBLE HOTEL FOURRAT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2015 de l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée le 01/04/2016, complétée par deux avenants.

Les élus de la commune de la Roche de Rame souhaitant pouvoir valoriser ce bâtiment et ainsi pouvoir accéder aux différents locaux, Il propose que soient définis dans une convention les engagements respectifs des deux parties dans le cadre de la démarche de valorisation de l'ensemble immobilier Fourrat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- Autorisent ce dernier à signer avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins la convention de mise à disposition des bâtiments de l'Hôtel Fourrat.

N 2021.72

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école, il a été acté une modification des horaires de l'école afin de permettre les deux services de cantine sans précipitation pour les enfants et pour les encadrants.

Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur ce changement des horaires de l'école qui seront les suivants à partir de la rentrée scolaire 2021 / 2022 :

Les lundi mardi jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 16 heures 15.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Approuvent la modification des horaires de l'école tels qu'indiqués ci-dessus.

N 2021.73

**Objet : Motion de soutien à la lettre ouverte adressée à Madame
la Préfète des Hautes-Alpes par les associations « Tous Migrants »
et « Refuge Solidaire » concernant l'accueil d'urgence des exilés
sur le territoire du Grand Briançonnais.**

Le conseil municipal après avoir été alerté de la situation difficile concernant l'accueil d'urgence des exilés sur le territoire de Briançon apporte son soutien à la lettre ouverte des associations « Tous migrants » et « Refuge Solidaire » adressée à la préfecture et demandant à celle-ci la mise en place du plan d'hébergement d'urgence à Briançon pour un accueil digne des personnes exilées.

La situation actuelle n'est plus supportable, pour les exilés qui méritent un accueil décent et pour les bénévoles et solidaires qui supportent, seuls, la prise en charge des exilés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à la lettre ouverte ci-dessous :
« Madame la Préfète des Hautes-Alpes,

Depuis cet hiver, plusieurs dizaines de personnes exilées arrivent quotidiennement à Briançon. La population a changé, elle est composée de plus en plus souvent de familles et de personnes particulièrement vulnérables. Le nombre de femmes et d'enfants a triplé depuis le début de l'année.

Les capacités du Refuge Solidaire ne permettent plus d'assurer un accueil digne de ce nom, ni même de préserver la sécurité des personnes.

Nous vous demandons à nouveau la mobilisation du plan d'hébergement d'urgence à Briançon pour accueillir dignement les personnes exilées qui arrivent sur notre territoire par la montagne frontalière.

Il s'agit pour ces personnes d'un accueil temporaire, d'une à trois journées maximum, puisqu'elles repartent le plus rapidement possible vers leur destination, le plus souvent une métropole où elles pourront déposer leur demande d'asile.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part reçoivent chez eux les personnes épuisées et vulnérables et gèrent un refuge solidaire qui a déjà accueilli plus de 14 000 personnes.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part se mobilisent pour porter assistance aux personnes qui se trouvent mises en danger dans la montagne.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part pallient les manquements de l'Etat et des collectivités locales au regard de leurs responsabilités et leurs obligations face à la réalité migratoire.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part font que notre territoire reste digne et humaniste.

En 2020, la nouvelle municipalité de Briançon a choisi de se désengager du Refuge Solidaire. Au même moment, lors d'une réunion tenue à la préfecture des Hautes-Alpes le 7 juillet, votre secrétaire générale nous indiquait que le besoin d'accueil d'urgence de 30 à 35 places à Briançon était reconnu par la Préfecture, mais qu'il n'y avait pas de possibilité d'ouvrir plus de places d'hébergement d'urgence selon l'administration centrale.

Aujourd'hui, selon les jours, ce besoin est deux à trois fois plus important qu'il n'était l'an dernier.

Face à l'absence totale d'engagement de l'Etat et des pouvoirs publics, les acteurs solidaires ont dû se mobiliser une nouvelle fois pour acquérir un nouveau lieu avec des fonds privés uniquement. Mais ce lieu n'ouvrira ses portes, au mieux, qu'à la mi-août, compte tenu des travaux nécessaires de mise en conformité aux normes de sécurité.

En attendant cette ouverture, les capacités du refuge solidaire actuel ne permettent plus d'accueillir dans des conditions acceptables les personnes exilées de passage. En tout état de cause, ce nouveau lieu ne pourra pas accueillir au-delà de ses capacités et des limites de l'action bénévole.

Dans ce contexte particulièrement difficile, il n'est pas envisageable que l'Etat continue de se reposer sur les associations et la population briançonnaise alors que la population accueillie est plus nombreuse et plus vulnérable (familles avec nourrissons, personnes âgées ou handicapées).

Nous appelons l'Etat, et plus largement les pouvoirs publics, à revoir leurs responsabilités en rapport avec les situations actuelles de la migration dans le Briançonnais, à respecter leurs obligations à l'égard des exilés, et notamment le droit à l'hébergement d'urgence inconditionnel, et à mettre en place sans plus tarder un dispositif d'accueil d'urgence à la hauteur de la réalité migratoire présente et future.

Nous demandons que cette crise humanitaire soit gérée en concertation avec tous les acteurs publics et associatifs concernés, y compris du côté italien où le préfet conscient de la gravité de la situation vient d'apporter un soutien fort aux communes de Bardonecchia et d'Oulx et aux associations impliquées.

Nous demandons à notre gouvernement de mettre en oeuvre un plan d'hébergement d'urgence à Briançon, avec un nombre de places pérennes, qui soit évolutif pour s'adapter aux besoins réels. Cet hébergement doit permettre l'accueil familial sans séparation des membres de la famille et avec la possibilité de préparation des repas.

Notre alerte est solennelle et nous attendons vivement votre réponse devant cette situation d'urgence.

Afin d'éviter toute confusion ou instrumentalisation en cette période électorale, nous rendrons cette lettre publique seulement à compter de lundi 28 juin ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette lettre ouverte afin d'offrir un accueil digne aux exilés sur le territoire du Grand Briançonnais

5) Questions diverses :

Michel FRISON : le restaurant la ROCCA invite les élus après ce conseil municipal pour un apéritif de présentation.

Marie BAILLARD : une première session du Conseil Départemental a eu lieu avec notamment l'élection du Président. Elle précise qu'en tant que suppléante, elle peut faire remonter auprès du Conseil Départemental les questions en lien avec le Département.

Elle précise également qu'en tant que 1^{ère} adjointe, elle continuera de travailler avec Bruno LAROCHE. Elle a demandé par ailleurs un temps partiel à l'Education nationale qui a accepté.

Séance levée à 20h00